

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2026 à 19h00

PRESENTS : ROSE Philippe, HILAIRE Gérard, SERIER Sandra, GALLET Marlène, GAUTIER Bruno, RIFFAUD Jessica, MOMAUD Gaëlle, CALIS Matthieu, BOUCEY Jennifer et CARRÉ Mathilde.

ABSENTS : LEGAUT Xavier (Heure d'arrivée : 19h14)

QUORUM atteint.

POUVOIRS :

SECRETAIRE (s) DE SEANCE :

Nombre de votants :
(Présents+pouvoirs)

Rappel de l'ordre du jour

- ✓ Adoption du procès-verbal du 24 avril 2026
- ✓ Remplacement d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ Commissions communales
- ✓ Retrait des délibérations 2026/26 et 2026/28 du 27 mars 2026 portant sur la désignation de délégués aux syndicats SMABGA et COUL-GART-EAU
- ✓ Demandes de subventions CTD- Programmation 2026
- ✓ Participation aux frais de séjour de vacances au centre Adrien Roche de Meschers - Année 2026
- ✓ Questions et informations diverses

Validation du PV de la séance du 24 avril 2026

Adopté à l'unanimité : Demande de rectification sur l'orthographe du nom du secrétaire de séance « CALIS »

Installation d'un Conseiller municipal suite à la vacance d'un poste

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier reçu le 04 mai 2026, M. MAUDUIT Jean-Luc l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission a été adressée dans les formes et conditions requises par la loi et est définitive depuis le 04 mai 2026. Conformément à l'article L 258 du code électoral, Madame CARRÉ Mathilde, suivante immédiate sur la liste « Bien vivre à Lussac-les-Eglises » dont faisait parti Monsieur MAUDUIT Jean-Luc lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

1) Remplacement d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc MAUDUIT, le Maire propose de maintenir à cinq le nombre de membres élus au Centre Communal d'Action Sociale et de désigner un nouveau membre élu. Monsieur le maire demande à l'assemblée qui est intéressé.

- **Mme MATHILDE CARRÉ**

Vote pour accepter Mme CARRÉ Mathilde en tant que membre élu au CCAS :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
ROSE Philippe	Pour	MOMAUD Gaëlle	Pour
HILAIRE Gérard	Pour	LEGAUT Xavier	Absent
SERIER Sandra	Pour	CALIS Matthieu	Pour
GALLET Marlène	Pour	BOUCEY Jennifer	Pour
GAUTIER Bruno	Pour	CARRÉ Mathilde	Pour
RIFFAUD Jessica	Pour		

Total votants : 10

Total abstentions : 0

Total exprimés : 10

Total pour : 10

Total contre : 0

2) Modification des commissions communales

Rappel des commissions :

- ✓ **CULTURE ET PATRIMOINE - HILAIRE Gérard -1^{ère} adjoint**
Jumelage Fleury, Animations-Accueil des nouveaux arrivants, Promotion de la lecture, Communication (Panneau Pocket, panneaux du bourg, site internet et bulletin municipal), projets artistiques et culturels, urbanisme (PLUi, Permis de construire, Déclarations préalables...).
- ✓ **SANTE – SOCIAL ET SERVICES PUBLICS - Mme SERIER Sandra - 2^{ème} adjoint**
Centre de secours, France Services, camping et stade
- ✓ **BATIMENTS COMMUNAUX – Mme GALLET Marlène Conseillère déléguée -**
Mésou, Salle polyvalente, cimetière, Bâtiments communaux

- ✓ **ENVIRONNEMENT – URBANISME – ROUTES - LEGAUT Xavier- Conseiller délégué**
Chemins-sentiers, Bourg, Villages et plan d'eau
- ✓ **JEUNESSE-EDUCATION – ASSOCIATIONS – Mme BOUCEY Jennifer-**
Ecole, Cantine scolaire, Associations, Installations jeux, Boulodrome
- ✓ **COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES**
- ✓ **COMMISSION APPEL D'OFFRE** 1 suppléant : Matthieu CALIS
- ✓ **COUL GART EAU :** 1 suppléant : Mathilde CARRÉ

Mme Mathilde CARRÉ intègre les commissions :

- SANTE-SOCIAL et SERVICES PUBLICS _ Mme SERIER Sandra
- JEUNESSE-EDUCATION – ASSOCIATIONS – Mme BOUCEY Jennifer
- COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

M. Bruno GAUTIER souhaite être ajouté aux commissions :

- BATIMENTS COMMUNAUX – Mme GALLET Marlène
- ENVIRONNEMENT – URBANISME – ROUTES – M. LEGAUT Xavier

Mme RIFFAUD Jessica souhaite être ajoutée à la commission :

- BATIMENTS COMMUNAUX – Mme GALLET Marlène

Vote pour accepter les modifications dans les commissions communales citées ci-dessus:

NOMS	Vote	NOMS	Vote
ROSE Philippe	Pour	MOMAUD Gaëlle	Pour
HILAIRE Gérard	Pour	LEGAUT Xavier	Pour
SERIER Sandra	Pour	CALIS Matthieu	Pour
GALLET Marlène	Pour	BOUCEY Jennifer	Pour
GAUTIER Bruno	Pour	CARRÉ Mathilde	Pour
RIFFAUD Jessica	Pour		

Total votants : 11

Total abstentions : 0

Total exprimés : 11

Total pour : 11

Total contre : 0

3) Retrait des délibérations 2026/26 et 2026/28 du 27 mars 2026 relatives à la désignation de délégués au Syndicat COUL GART EAU et au SMABGA

Le Maire expose à l'Assemblée que les délibérations 2026/26 et 2026/28 adoptées le 27 mars 2026, relatives à la désignation de délégués au Syndicat COUL GART EAU et au SMABGA ne sont pas conformes. En effet, le contrôle de légalité, précise que les EPCI (Établissements Publics de Coopération Communale) sont soumis aux principes de spécialité et d'exclusivité et l'adhésion d'une commune à un tel groupement emporte dessaisissement pour celle-ci de toute intervention dans le cadre de la compétence transférée. Ainsi la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche étant elle-même adhérente au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) et au Syndicat Mixte COUL GART EAU, elle se substitue à ses communes membres au sein de ces syndicats.

Le Maire précise que le Conseil Municipal n'avait pas vocation à désigner des représentants pour siéger au sein de ces syndicats par délibérations, ces désignations incombant exclusivement au Conseil Communautaire, et qu'il est nécessaire de procéder au retrait de ces deux délibérations.

Vote pour procéder au retrait des délibérations n°2026/26 et 2026/28 du 27 mars 2026 :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
ROSE Philippe	Pour	MOMAUD Gaëlle	Pour
HILAIRE Gérard	Pour	LEGAUT Xavier	Pour
SERIER Sandra	Pour	CALIS Matthieu	Pour
GALLET Marlène	Pour	BOUCEY Jennifer	Pour
GAUTIER Bruno	Pour	CARRÉ Mathilde	Pour
RIFFAUD Jessica	Pour		

Total votants : 11

Total abstentions : 0

Total exprimés : 11

Total pour : 11

Total contre : 0

4) Demandes de subventions CTD Programmation 2026

M. le Maire informe que suite au renouvellement des mandatures et le non-commencement des travaux, il est nécessaire de reprendre une délibération pour déposer les demandes de subvention au titre des CTD -Programmation 2026. M. le Maire propose de déposer deux demandes :

a. Grosses Réparations de Voirie Communale - 2026

Le programme de voirie est établi par la Communauté de Communes (Lot n°2- Renforcement de chaussée)

Voie communale concernée :

- VC n° 3 (voie communale de la RD 7 à la sortie du village « la Villatte »)

Montant des travaux pris en charge par la communauté de communes : 21 863.00 € HT

Montant des travaux pris en charge par la commune : **12 076.40 € HT**

Subvention du Département : 50 % du HT soit (50% de 12 076.40 € HT) = 6 038.20 €

b. Café des sports

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du plan prévisionnel de l'acquisition et de la réhabilitation du Café des sports.

Acquisition et travaux	
TOTAL Coût acquisition	65 000 €
Montant global des travaux	276 500 €
Equipement mobilier	0 €
Imprévus	27 600 €
TOTAL Travaux	304 100 €

Honoraires de maîtrise d'œuvre

TOTAL Honoraires	38 290 €
-------------------------	-----------------

Frais d'ingénieries annexes

Frais ingénieries annexes	13 700 €
TOTAL Frais	13 700 €

Coût de l'opération

Coût de l'opération H.T.	421 090 €
TVA (sauf sur acquisition)	71 218 €
TOTAL TTC	492 308 €

Subventions

Aide privée	71 150 €
Etat DETR (30% du coût d'opération HT -aide privée)	104 982 €
CTD (20% plafond 200 K€)	40 000 €
Aide FEDER (Europe sur travaux)	100 000 €
TOTAL	316 132 €
Reste à charge HT	104 958 €

Vote pour autoriser le Maire à déposer les dossiers de subventions au titre des CTD programmation 2026 :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
ROSE Philippe	Pour	MOMAUD Gaëlle	Pour
HILAIRE Gérard	Pour	LEGAUT Xavier	Pour
SERIER Sandra	Pour	CALIS Matthieu	Pour
GALLET Marlène	Pour	BOUCEY Jennifer	Pour
GAUTIER Bruno	Pour	CARRÉ Mathilde	Pour
RIFFAUD Jessica	Pour		

Total votants : 11

Total abstentions : 0

Total exprimés : 11

Total pour : 11

Total contre : 0

Synthèse des débats :

Mme CARRÉ Mathilde demande où en est l'achat ? M. HILAIRE Gérard répond que le projet a été repris de l'ancien conseil. Il rappelle que l'ATEC avait lancé un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre et que c'est le cabinet « TANA Architecture » de Saint Sulpice-les-Feuilles qui a été choisi par délibération. L'architecte doit remettre fin juin l'avant-projet sommaire (APS). Des démarches de financement sont menées en parallèle pour l'acquisition du Café des Sports auprès des banques et aussi avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA). Mme CARRÉ Mathilde demande si la Mérule sera recherchée dans les diagnostics car ce problème peut être rencontré dans le nord Haute-Vienne. M. HILAIRE propose d'en parler à l'architecte ou au diagnostiqueur.

5) Participation aux frais de séjour de vacances au Centre Adrien ROCHE de Meschers-Année 2026

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a décidé de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au Centre Adrien Roche de Meschers. Le coût des séjours est malheureusement un obstacle pour de nombreux foyers. Les bourses attribuées par le Département ne sont accordées que si la commune de résidence participe elle-même à la dépense et si le quotient familial mensuel ne dépasse pas 769 €.

Montant et versement de l'aide :

QF inférieur ou égal à 200 € : prise en charge à 85 %

QF strictement supérieur à 200 € et inférieur ou égal à 400 € : prise en charge à 75 %

QF strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 600 € : prise en charge à 65 %

QF strictement supérieur à 600 € et inférieur ou égal à 769 € : prise en charge à 55 %

Cette participation s'applique sur le reste à charge de la famille déduction faite des différentes aides (Communes, CAF, MSA, Comité d'Entreprise...).

L'aide est directement versée à la structure qui le déduira de la facture du séjour.

Rappel de la délibération de 2025 : participation de 8,00 € par jour (dans la limite de 21 jours dans l'année) et pour tous les enfants de la commune. Aide versée directement à l'organisme.

AGE	DUREE	SEJOUR	DATES	Nbre de places	Coût en rendez-vous sur place	Coût avec transport au départ du 87
6-9 ans	7 jrs	"Découvertes et milieu marin"	06/07 au 12/07	20	586 €	693 €
	7 jrs		20/07 au 26/07	20	586 €	693 €
8-11ans	14 jrs	"Les aventuriers du littoral"	10/08 au 23/08	20	1 116 €	1 241 €
10-11 ans	7 jrs	"Aventure...terre et mer"	13/07 au 19/07	20	598 €	723 €
12-14 ans	14 jrs	"Cocktail océanique"	27/07 au 09/08	20	1 116 €	1 241 €

Proposition de participation : 8 €/ jour et dans la limite de 21 jours

Vote pour adopter la participation de 8 €/ jour dans la limite de 21 jours :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
ROSE Philippe	Pour	MOMAUD Gaëlle	Pour
HILAIRE Gérard	Pour	LEGAUT Xavier	Pour
SERIER Sandra	Pour	CALIS Matthieu	Pour
GALLET Marlène	Pour	BOUCEY Jennifer	Pour
GAUTIER Bruno	Pour	CARRÉ Mathilde	Pour
RIFFAUD Jessica	Pour		

Total votants : 11

Total abstentions : 0

Total exprimés : 11

Total pour : 11

Total contre : 0

Questions et informations diverses

- Désignation d'un référent Ambroisie : M. CALIS Matthieu
- Formation gratuite reconnaissance et gestion de plantes exotiques : MM. CALIS Matthieu, LEGAUT Xavier et agents communaux
- Prêt à taux bonifié du département :
Proposition de prêt du département de 6 000.00 €
Taux intérêt : 3.95 %
Taux intérêt après bonification du département 1.95 %
Durée : 10 ans
Périodicité : annuelle
Frais de dossier 50 €

Propositions d'opérations :

- *M. le Maire : Mise en place de buses pour stabiliser l'accotement au lotissement de la Côte du Moulin*
- *Mme GALLET Marlène : Panneaux d'information dans les villages*
- *M. GAUTIER Bruno : Portes du garage et celles d'accès au parc de la Mesou + Peintures extérieures et intérieurs du local sanitaire du camping*
- *M. HILAIRE Gérard : garde-corps de la passerelle du grand Pont*

➤ Samedi /villages :

La première opération « Samedi Villages » aura lieu au village des Bouiges le samedi 30 mai 2026 à partir de 09h30.

M. GAUTIER Bruno propose de commencer par le nettoyage des caniveaux.

➤ Prochains CM :

- **Elections Sénatoriales** : Le Conseil municipal doit délibérer le vendredi 05 juin afin d'élire 1 délégué et 3 suppléants pour l'élection des Sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à LIMOGES. Le Conseil se réunira à 17h15 à la Mésou.

- **Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 03 juillet 2026 à 19h00**

M. CALIS Mathieu propose que le support préparé pour les conseils soit projeté au mur et de remplir le procès-verbal en direct. Il propose également d'enregistrer les prochains conseils et de préparer le compte-rendu via l'Intelligence Artificielle (IA). M. le Maire répond que c'est une très bonne idée et que cela pourrait être mis en place au conseil du 03 juillet.

➤ Contrat de prêt à usage

M. le Maire fait lecture du contrat de prêt à usage qui pourrait être proposé à la famille GOETSCHALCKS de l'Expardelière, pour l'utilisation de la parcelle cadastrée section C n°856 « La Simonette » pour y installer une clôture et faire pâturer leurs bovins. M. LEGAUT Xavier rappelle que lors du Conseil du 24 avril, il avait été dit que tous les habitants du village devaient être rencontrés. M. le Maire répond que les rendez-vous seront fixés dans les jours à venir.

➤ Permanences du week-end

Mme Mathilde CARRÉ demande à être intégrée dans le planning des permanences du week-end. M. le Maire la remercie et lui répond qu'elle sera informée de ses dates de permanences.

Situation financière arrêtée à la date du 20 mai 2026

Balance d'entrée au 01 janvier 2026 : + 133 245.92 €

Recettes : 355 178.54 €

Dépenses : 420 513.52 €

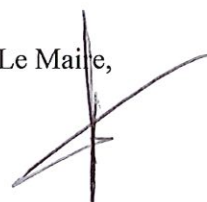
Solde au 20 mai 2026 : + 67 910, 94 €

Fin de la séance à 20 heures 46 minutes

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Philippe ROSE.